



Communiqué de presse
19 février 2020

Redynamiser et pérenniser l'agriculture sur
le territoire de Provence Verdon

**Signature des conventions de partenariat
entre la Communauté de communes Provence Verdon,
la Chambre d'Agriculture du Var et la SAFER PACA**

Mardi 23 février à 15h15 à la Communauté de communes Provence Verdon
à Varages (avenue de la Foux)

Hervé PHILIBERT, président de la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV), Fabienne JOLY, présidente de la Chambre d'Agriculture du Var, et Bruno VIEUVILLE, directeur départemental de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Provence Alpes Côte d'Azur, ont souhaité poursuivre leur collaboration.

D'une part, concernant la Chambre d'agriculture, il s'agit de renouveler une deuxième convention cadre afin de continuer à mener conjointement des actions pour redynamiser et pérenniser l'agriculture en 2021 sur une durée de 6 ans. D'autre part, avec la SAFER, le but est de reconduire pour un an les conventions d'aménagement rural et d'intervention foncière.

Objectifs du partenariat entre la Chambre d'Agriculture et la CCPV pour 2021

1. Reconquérir le foncier agricole en friche

- **Mutualiser les informations** sur différentes thématiques : le projet d'irrigation, la démarche d'extension de l'Aire AOP Coteaux Varois, le POPI.
- **Actualiser le Mode d'Occupation des Sols Agricoles** par photo-interprétation prenant appui sur la dernière campagne disponible (2017).
- **Participation au projet « Ambition Installation »**. Cette démarche vise à s'appuyer sur l'Etablissement Agricole formateur pour permettre à un futur exploitant en cours de formation d'anticiper son installation en créant les conditions facilitant son insertion dans le milieu professionnel et la réussite de son projet. Cette initiative est déclinée en deux actions : la participation à titre de partenaire au « tronc commun » du programme départemental « Ambition Installation » et la déclinaison territoriale du programme avec le report d'une partie de l'action qui n'a pas pu être entièrement réalisée en 2020.
- **Participation au volet départemental du Plan de Reconquête Agricole**. D'une part, constituer un porté à connaissance des collectivités pour favoriser la prise en compte de l'enjeu de la reconquête agricole dans les documents d'urbanisme. D'autre part, l'animation d'un géoportail qui met à disposition un ensemble de données sur le gisement boisé à potentiel agricole.

2. Accompagner les exploitants dans la mise en place de bonnes pratiques environnementales

- **Accompagnement de projets de filières agricoles.** Suite à la sollicitation des 3 moulins coopératifs oléicoles de Barjols, Tavernes et Varages sur la possibilité de créer un atelier collectif de l'olive de table, il a été convenu de leur apporter un accompagnement technique.

3. Développer une agriculture diversifiée et de proximité pour faciliter un approvisionnement local

- **Accompagnement à la diversification des productions,** spécifiquement des agriculteurs voulant se lancer dans un projet de diversification maraichère.

Objectifs du partenariat entre la SAFER PACA et la CCPV pour 2021

1. CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE : Intervention foncière

- Etude, faisabilité et mise en place d'une procédure d'intervention à l'amiable ou par exercice du droit de préemption de la SAFER des biens qui lui sont notifiés par les notaires.
- L'utilisation du portail cartographique « Vigifoncier ».
- La mise en place d'un observatoire foncier avec analyse détaillée du marché foncier à partir des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et des opérations SAFER.

2. CONVENTION D'AMENAGEMENT RURAL

- **Mise en place d'actions foncières spécifiques** telles que le pilotage assuré par la Commission agricole de la Communauté de communes Provence Verdon. Un conseiller foncier de la SAFER PACA assurera les missions de prospection, la mise en place des accords, l'animation et préparation des réunions des comités de suivi et des comités de pilotage et les permanences hebdomadaires à la MSAP de Barjols et bi mensuelles à Rians.
- **Instauration des conventions de mise à disposition (CMD).** Les propriétaires des parcelles en friches seront incités à louer leurs terres et à consentir des CMD afin de lutter contre le développement des friches agricoles et favoriser leur mise en culture grâce au bail SAFER.
- **Incitation à la réalisation d'échanges et à la cession de petites parcelles** en vue d'anticiper le marché foncier par une prospection auprès des vendeurs potentiels, pour permettre des acquisitions amiables par la SAFER, plutôt que par voie de préemption. De constituer des stocks fonciers nécessaires aux projets d'aménagement fonciers (échanges amiables, AFAFE)

Contacts Presse

Communauté de Communes Provence Verdon
Andrea Amighetti, chargée de communication
Tél. : 04 94 77 18 53
a.amighetti@provenceverdon.fr
www.provenceverdon.fr

SAFER PACA

Contacts presse :

Agence Bleu Tomate

Magali Triano – Claudine Ayme 06 09 84 64 62
presse@bleu-tomate.fr

Chambre Départementale d'Agriculture du Var

Camille BERANGER, Service Communication

Tél. : 04 94 12 32 82 - Port. : 06 11 57 75 16

camille.beranger@var.chambagri.fr

Emmanuelle LAN, Service Aménagement

Tél. : 04 94 50 54 77

emmanuelle.lan@var.chambagri.fr

www.chambre-agriculture83.fr